

SECTION I : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Révolution

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Agent mouillant

1.3 Fiche de données de sécurité Renseignements sur le fournisseur

Société : La Société Aquatrols
1273, voie impériale
Paulsboro, NJ 08066

Site Web : www.aquatrols.com

Téléphone : +1 (856) 537-6003

Adresse courriel : info@aquatrols.com

1.4 Téléphone d'urgence

Téléphone : CHEMTREC - +1 (800) 424-9300
CHEMTREC INTERNATIONAL - +1 (703) 527-
3887

SECTION II : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Description du produit : Mélange

Classification en vertu du 29 CFR § 1910.1200

Produit non classé

2.2 Éléments d'étiquetage du SGH

Produit non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

2.3 Autres dangers non classés

Légère irritation des yeux et de la peau.

SECTION III : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substance/mélange :** Mélange**3.2 Composants dangereux**

Aucun composant dangereux

3.3 Composants et impuretés non dangereux

Nom chimique	N° CAS	Classification SGH	Concentration
Copolymère bloc d'oxyde d'éthylène/oxyde de propylène	61419-46-3 -	Produit non classé	100 %

SECTION IV : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers soins****Conseils généraux :** Montrez cette FDS au médecin traitant. Le premier répondant doit en assurer la protection. Placez les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour les décontaminer ultérieurement.**Inhalation :** Voie d'exposition négligeable ou peu probable. En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur. Consultez le médecin, au besoin.**Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, rincez immédiatement la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.**Contact avec les yeux :** Rincez les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.**Ingestion :** Ne provoquez pas de vomissements sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente, rincez-la à l'eau, reposez-vous, ne donnez rien à manger ni à boire et ne la laissez pas sans

surveillance. Les vomissements peuvent survenir spontanément. Consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés.

Symptômes après inhalation :	L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
Symptômes après contact avec la peau	Le contact avec la peau peut aggraver les maladies cutanées existantes.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis

Note au médecin :	Tous les traitements doivent être conformes aux signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Envisagez la possibilité qu'il y ait eu surexposition à des matériaux autres que ce produit.
-------------------	--

Traiter en fonction des symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION V : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Milieu d'extinction approprié : Poudre extinctrice, CO2, mousse, jet d'eau pulvérisé.

L'extinction signifie ne pas être utilisé : Jet d'eau à haut débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers pendant la lutte contre les incendies : Brûlera sous l'effet de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Renseignements supplémentaires : Procédure normalisée pour les feux chimiques. Prélever séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas déverser dans les tuyaux.

Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

SECTION VI : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection approprié. Pour de plus amples renseignements, voir la section VIII « Mesures d'exposition/protection individuelle ».

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les eaux de surface ou les égouts. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le rejet accidentel de produits dans les égouts et les cours d'eau en raison de la rupture de contenants ou de systèmes de transfert. Les déversements doivent être signalés aux organismes locaux.

6.3 Méthodes et équipement de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Arrêtez la fuite lorsqu'il est sécuritaire de le faire. Barrage avec du sable ou de la terre inerte (ne pas utiliser de matériau combustible).

Rétablissement : Absorber à l'aide de matériaux absorbants inertes.

Pelletez ou balayez.

Entreposer dans des contenants fermés appropriés pour l'élimination.

Ne réintroduisez jamais le produit renversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser.

Décontamination/nettoyage :	Nettoyez soigneusement la surface contaminée. Lavez tout résidu non récupérable avec de grandes quantités d'eau. Récupérez l'eau de nettoyage pour l'éliminer ultérieurement. Décontaminer les outils, l'équipement et l'équipement de protection individuelle dans un endroit isolé.
-----------------------------	--

Élimination : Élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Renvois

Voir la section VII pour la manipulation et l'entreposage.

SECTION VII : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions pour la manipulation sécuritaire de la substance ou du mélange.**

Mesures techniques :
du contenant.

L'oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace libre

Assurez-vous d'une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation et une utilisation sécuritaires : Évitez d'inhaler les vapeurs et
les brouillards.

Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

L'hygiène personnelle est une pratique importante en
milieu de travail; Les mesures de contrôle de
l'exposition et les mesures générales suivantes doivent
être prises lors de la manipulation ou du travail avec ces
matières :

- 1) Ne pas entreposer, utiliser et/ou consommer
d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de
cosmétiques dans les endroits où ce produit est
entreposé.
- 2) Lavez-vous les mains et le visage avant de manger,
de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou
d'aller aux toilettes.
- 3) Lavez rapidement la peau exposée pour éliminer
tout déversement ou contact accidentel avec le
matériau.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités possibles**Conditions d'entreposage**

Recommandé :

Rangez le contenant hermétique fermé dans un endroit
sec et bien ventilé.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes
et des sources d'inflammation.
Tenir à l'écart des matériaux incompatibles

Stabilité de l'entreposage

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section I :

SECTION VIII : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires généraux

Ces recommandations fournissent des instructions générales sur la façon de manipuler ce produit. Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manutention varient, des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue. Les fabricants d'équipement peuvent généralement fournir de l'aide pour la sélection, l'utilisation et l'entretien de l'équipement de protection des travailleurs.

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle de l'exposition

Limites d'exposition :	Non établi
Mesures de protection :	Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont à proximité du poste de travail. Équipement immédiatement accessible avec mode d'emploi. Le choix de l'équipement de protection individuelle approprié doit être fondé sur une évaluation des caractéristiques de rendement de l'équipement de protection par rapport à la ou aux tâches à effectuer, aux conditions environnementales, à la durée d'utilisation et aux dangers et/ou risques potentiels qui peuvent survenir au moment de l'utilisation.
Protection respiratoire :	Lorsque des respirateurs sont nécessaires, l'utilisation d'équipement approuvé en fonction des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et conformément aux normes réglementaires appropriées et/ou aux recommandations de l'industrie.
Protection des mains :	Gants. Veuillez suivre les instructions de perméabilité et de temps de bris fournies par le fournisseur de gants. Tenez compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme le danger de perforation, d'abrasion et de temps de contact.

Protection des yeux :	La protection des yeux et du visage varie selon le travail, les conditions environnementales et les pratiques de manutention. L'équipement approuvé approprié doit être choisi en fonction de l'utilisation prévue de ce produit. Le contact avec les yeux doit être évité en utilisant des vitres de sécurité avec des écrans latéraux.
Protection corporelle :	Protection des chaussures contre les produits chimiques; vêtements imperméables.
Mesures d'hygiène :	L'hygiène personnelle est une pratique importante en milieu de travail; Les mesures de contrôle de l'exposition et les mesures générales suivantes doivent être prises lors de la manipulation ou du travail avec ces matières : <ol style="list-style-type: none">1) Ne pas entreposer, utiliser et/ou consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de cosmétiques dans les endroits où ce produit est entreposé.2) Lavez-vous les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.3) Lavez rapidement la peau exposée pour éliminer tout déversement ou contact accidentel avec le matériau.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Condition physique : Liquide

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Léger

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

Réf. 4,0 à 7,0 (5% M/V)

Point de congélation : < 0°C

Point d'éclair : > 200°C Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Non déterminé

Inflammabilité : Brûlure

Valeur limite supérieure : Aucune donnée disponible

Valeur limite inférieure : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	> 1,02 g/mL (23°C)
Solubilité :	Miscible dans l'eau
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique :	> 300 °C
Viscosité :	150 mPa.s (23°C)
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres renseignements

Sans objet

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Potentiel de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 5 500 mg/kg – Rat
Analogie par

Toxicité aiguë par inhalation : Aucune donnée disponible

Toxicité cutanée aiguë : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë (autres voies de contamination) : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Irritation cutanée : Lapin

Irritation légère

Analogie par

Blessure oculaire grave/irritation oculaire

Irritation cutanée : Lapin

Irritation légère

Analogie par

Sensibilité respiratoire ou cutanée

Sensibilité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité

Génotoxicité (in vitro) : Aucune donnée disponible

Génotoxicité (in vivo) : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction et la fertilité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour le développement/tératogénicité : Aucune donnée disponible

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : D'après les données sur les composants, ce produit n'a aucun effet nocif connu sur les organismes aquatiques testés selon les critères de classification des mélanges.

Toxicité aquatique chronique : D'après les données sur les composants, ce produit n'a aucun effet nocif connu sur les organismes aquatiques testés selon les critères de classification des mélanges.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation de la PBT et de la vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION XIII : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Conseils d'élimination : Les additifs chimiques, le traitement ou d'autres modifications apportées à cette matière peuvent rendre les renseignements sur la gestion des déchets présentés dans la présente FDS incomplets, inexacts ou inappropriés. Veuillez noter que les exigences locales en matière d'élimination des déchets peuvent être plus restrictives ou autrement différentes des lois et règlements fédéraux. Consultez les règlements municipaux locaux pour l'élimination appropriée de ces matières.

Contenants contaminés : Rincez avec un solvant approprié. Élimination du contenu/contenant conformément à la réglementation locale.

SECTION XIV : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG/OACI/IATA

14.1 Numéro UN

Produit non classé comme dangereux

14.2 Nom de l'expédition Règlement type UN

Sans objet

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Autres renseignements : Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières d'utilisation

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.1 Transport de surface

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.2 Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3 Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et au Code

GRV

Sans objet.

SECTION XV : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Législation sur l'innocuité propre à la substance ou au mélange****15.1.1 Réglementation nationale**

Aucune restriction conformément à l'annexe XVII du règlement REACH. Ne contient aucune substance candidate à REACH.

15.1.2 Règlements nationaux

Aucune information disponible

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune information disponible

SECTION XVI : AUTRES INFORMATIONS**Renseignements supplémentaires****Abréviations**

ADR : Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

CL50 : Concentration mortelle 50%

DL50 :	Dose létale 50%
CE50 :	Dose efficace 50%
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
CAS :	Service des résumés chimiques
RID :	Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
IATA-DGR :	Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
SGH :	Système général harmonisé (SGH) d'étiquetage des produits chimiques
PORTEE :	Homologation, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

Version précédente : Sans objet

Raison de la révision : Nouvelle FDS

L'information contenue dans la présente FDS, au meilleur de notre connaissance, est exacte au moment de la publication. Cette information sert de guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et la publication, et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de qualité. L'information ne se rapporte qu'au matériel particulier et peut ne pas être valide en combinaison avec d'autres produits ou utilisée dans un procédé, sauf indication contraire dans le texte.